

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| DCM20211214-6 | <u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt et un du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire. |
| NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. | |
| <u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u> | |
| Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. | |

OBJET : TARIFS 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs des services communaux.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans les tableaux ci-joints.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve les présentes dispositions tarifaires à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**